

RECOMMANDATIONS

IMPORTANT :

Le PRIX HÉLIOSCOPE récompense des initiatives qui ont déjà été concrétisées et évaluées après réalisation.

Votre dossier devra avoir reçu obligatoirement l'approbation du Directeur de votre établissement. Ce formulaire de candidature devra être revêtu de son visa.

Les dossiers devront être adressés en deux exemplaires avant le 30 mars 2012 à la Fondation Hôpitaux de Paris-Hôpitaux de France.

Les dossiers envoyés ne seront en aucun cas restitués.

Conformément au règlement du PRIX HÉLIOSCOPE, disponible auprès de la Fondation, les dossiers non conformes ne seront pas présentés au jury.

La sélection des dossiers sera effectuée par un jury conjoint Fondation et GMF en fonction de :

- la cohérence du dossier avec l'objectif du PRIX HÉLIOSCOPE,
- la diversité des différents partenaires, services ou professions associés,
- l'évaluation de l'atteinte des objectifs.

Le jury se prononcera sans appel et vous serez informé de ses décisions en mai 2012.

Cinq prix seront décernés :

- 1^{er} Prix : 7 500 €
- 2^e Prix : 6 000 €
- 3^e Prix : 4 500 €
- 4^e Prix : 3 000 €
- 5^e Prix : 1 500 €

Une cérémonie de remise des Prix se déroulera au cours du printemps 2012 à Paris.

PRIX HÉLIOSCOPE

FONDATION HÔPITAUX DE PARIS-HÔPITAUX DE FRANCE
13, rue Scipion - 75005 Paris

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter :

Paulette JUNQUA : Adjointe à la Direction des Projets.

Tél. : 01 40 27 45 82 - Fax : 01 40 27 19 23
www.fondationhopitaux.fr

Ref.: 014,4

DOSSIER DE CANDIDATURE 2012

Dossier téléchargeable sur
www.gmf.fr ou sur www.fondationhopitaux.fr

**Déclouonner l'hôpital au bénéfice du malade :
quelle action avez-vous déjà réalisée ?**

Etablissement : _____ _____
Adresse : _____ _____
Téléphone : _____ Mail : _____
Directeur de l'établissement : <input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme _____
Responsable du dossier : <input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme _____
Fonction : _____
Téléphone : _____ Mail : _____

Date, signature et cachet du Directeur de l'établissement

**A RETOURNER EN DEUX EXEMPLAIRES
AVANT LE 30 MARS 2012**

